DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

La diffusion du droit humanitaire... une de nos préoccupations essentielles

Ebauchée dans les années 70, c'est au cours de la décennie 80 que la place occupée par la diffusion des principes fondamentaux de la Croix-Rouge et des règles essentielles du droit international humanitaire (DIH) s'est réellement affirmée parmi les multiples activités de la Croix-Rouge de Belgique.

Outre les initiatives prises et menées à bien au niveau national, telle notamment l'organisation du symposium consacré à la «mise en œuvre des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949» ayant eu lieu à Bruxelles en novembre 1986, la Communauté francophone de la Croix-Rouge de Belgique s'est attachée à contribuer originalement aux appels à la diffusion et aux programmes d'action lancés par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les méthodes et moyens de diffusion que nous exposons dans le présent texte sont ceux retenus et utilisés par la Communauté francophone de la Croix-Rouge de Belgique. Pour avoir une vision globale de la situation prévalant sur le territoire belge, il y a lieu de mettre en parallèle ce tour d'horizon et celui dressé par M. Vanderkerckhove, Directeur général de la Communauté néerlandophone de la Croix-Rouge de Belgique [1].

Depuis 1980, le travail d'information et d'enseignement mené par la Communauté francophone de la Croix-Rouge de Belgique est supervisé par une Commission spéciale, la Commission de diffusion du droit international humanitaire. Siègent au sein de cet organe, des représentants de la Croix-Rouge de Belgique, mais aussi, des membres des corps académiques et scientifiques des universités francophones des pays ainsi que de l'auditorat militaire, du ministère

[1] Carl Vandekerckhove, «Diffusion du droit international humanitaire, situation de la Belgique», *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 765, mai-juin 1987, pp. 287-292.

des Relations extérieures et de l'Ecole Royale militaire. La première mission dévolue à ces membres fut d'établir un programme de diffusion. Une fois les priorités majeures définies (publics-cibles, moyens de sensibilisation), la Commission s'est chargée de tracer les voies à suivre pour assurer à l'entreprise le succès escompté. Depuis lors, en effet, nombre de réalisations émanant du service de diffusion sont la concrétisation des perspectives ouvertes par la Commission.

De cette manière, nous avons progressivement atteint le but fixé: devenir un outil efficace pour la diffusion du droit international humanitaire.

La diffusion «interne»

Le rôle imparti à toute Société de Croix-Rouge en cas de conflit rend absolument nécessaire la formation de ses cadres et d'une partie de ses volontaires aux règles fondamentales et à certaines dispositions précises du DIH (spécialement celles relatives aux droits et devoirs du personnel sanitaire).

A cet égard, notre service de secours a eu à cœur, depuis plusieurs années, d'intégrer, au sein de ses cycles de formation pour volontaires un temps réservé exclusivement à l'enseignement du contenu des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. Une démarche identique a été accomplie par la Croix-Rouge de la Jeunesse et le service des activités sociales.

De plus, le DIH fait partie des programmes des journées de formation et autres séminaires organisés à l'intention des présidents de section locale. Cette dimension interne de la diffusion importe aussi par ses effets multiplicateurs: les volontaires étant eux-mêmes susceptibles, le cas échéant, de dispenser l'enseignement des valeurs humanitaires et de quelques principes élémentaires dans le cadre de leur action régulière.

La diffusion «vers l'extérieur»

En matière de diffusion axée vers l'extérieur, nos dernières activités en date ont revêtu deux formes principales.

D'une part, la rédaction et la distribution de brochures, d'autre part, la mise sur pied de plusieurs manifestations à caractère didactique.

1. Aux brochures éditées par le CICR, auxquelles nous assurons le *rayonnement* qu'il convient, s'ajoutent les publications que nous avons réalisées nous-mêmes. Parmi ces dernières retenons:

1.1. *à l'adresse de l'ensemble des volontaires:*

Les colonnes du périodique «Contact» (dont le tirage bimestriel s'élève à 12 000 exemplaires) sont constamment ouvertes aux interviews et articles traitant de questions de DIH en relation avec l'actualité.

A titre d'exemples, les récents séjours à Bruxelles de MM. Hay et Sommaruga ont donné lieu à la publication d'entretiens abordant les questions pertinentes du moment; de même, la ratification par la Belgique des Protocoles additionnels, le rôle des délégués du CICR sur leurs différents théâtres d'opérations, et les appels à une mobilisation humanitaire ont été largement couverts.

1.2. *à l'adresse des plus jeunes:*

Le périodique de la Croix-Rouge de la Jeunesse consacre annuellement un de ses numéros à la présentation du DIH; par ailleurs, toute information concernant le matériel pédagogique disponible ou l'organisation de concours reçoit un large écho («Le DIH: un chemin vers la paix», «L'action des délégués du CICR: efficacité dans la discrétion», présentation du film «Pax»...). En outre, une fois l'an, ce magazine fait l'objet d'un envoi à l'ensemble des institutions scolaires de la Communauté française de Belgique.

Le service de diffusion du droit humanitaire a, jusqu'à aujourd'hui, réalisé diverses brochures: «Face à la détresse», «La Croix-Rouge, une idée actuelle» destinées au grand public, deux autres s'adressant plus spécifiquement aux jeunes en milieu scolaire.

L'une intéresse en priorité les enfants suivant les cours de l'enseignement primaire, «Croix-Rouge qui es-tu?»; l'autre s'adresse aux jeunes adolescents, «Vous avez dit Croix-Rouge?».

La forme et la langue, adaptées aux publics de ces fascicules, expliquent l'accueil favorable que leur a réservé la Communauté éducative. Prochainement paraîtra un dossier centré sur le standard humanitaire minimum et les points de convergence entre droits de l'homme et DIH.

1.3. *pour un approfondissement de la matière:*

Le Président honoraire du Conseil communautaire de la Communauté francophone de la Croix-Rouge de Belgique, M. Valère Bleiman, a entrepris depuis 1983 l'élaboration d'une série de cours de droit international humanitaire présentés par thèmes, et dont le troisième volume vient de sortir de presse. Après quelques exposés généraux portant sur les règles fondamentales du droit international humanitaire, le droit de Genève, les principes fondamentaux, les composantes et les missions, la réflexion de l'auteur s'est

tournée vers des pôles plus étroitement liés à l'actualité: la problématique de la paix, les questions soulevées par la torture et par l'utilisation de divers types d'armements.

2. Des manifestations à caractère didactique, nous retiendrons l'organisation par le service de diffusion du droit humanitaire d'un *concours* et de *cycles de conférences*.

2.1. Le concours de droit humanitaire, dont la première édition a eu lieu en 1982, s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur. Sont notamment appelés à y participer les futurs juristes, médecins, licenciés en sciences politiques et diplomatiques ainsi que les élèves officiers. Les candidats au concours sont invités à réaliser une étude écrite traitant de l'un des sujets du DIH proposés par le jury qui lui-même est constitué en grande partie de membres de la Commission de diffusion.

2.2. Chaque année, la tournée, auprès des universités et autres instances intéressées, d'un conseiller juridique du CICR est planifiée. Par ce biais, nous pouvons estimer, dans l'hypothèse la moins réjouissante, qu'un grand nombre d'étudiants des facultés de droit et de sciences politiques des universités francophones du pays reçoivent une information de base et, dans la meilleure des hypothèses, que cette conférence leur permet d'évaluer l'importance quotidienne de certaines notions abstraites vues dans le cadre d'un cours de droit international public.

3. Dernière pierre de l'édifice, l'introduction d'un cours de DIH dans l'ensemble des formations de secourisme: Les enfants (benjamins — secouristes), les adolescents (juniors — secouristes), les adultes qui, par intérêt personnel ou raison professionnelle, suivent ce type de formation, sont d'office, durant deux heures, entretenus sur le Mouvement, les Conventions de Genève...

Enfin, nous ne pourrions clôturer ce bref panorama des activités de diffusion de la Croix-Rouge de Belgique au sein de la Communauté francophone sans évoquer la mise à disposition d'une bibliothèque spécialisée en DIH, ouverte à toute personne désireuse d'entreprendre des recherches.

C'est également dans ce cadre que sont distribuées les publications émanant du CICR. Parmi les utilisateurs les plus assidus de ce service, retenons les officiers chargés d'enseigner le DIH aux forces armées et les étudiants.

En guise de conclusion, rappelons le rôle prépondérant joué par la Société nationale de Croix-Rouge dans la procédure qui a abouti à la ratification des deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève par la Belgique.

Tout au long de ce cheminement, nous nous sommes également efforcé d'assurer la sensibilisation du personnel politique apte à agir en faveur de l'accélération du processus législatif.

Ce rapide tour d'horizon montre la variété des initiatives que nous avons prises, et témoigne de notre préoccupation de donner à la diffusion du droit humanitaire le maximum de rayonnement. C'est une tâche difficile, mais essentielle qui exige de la persévérance et de l'imagination.

Guy Hullebrœck
Directeur général
Communauté francophone
Croix-Rouge de Belgique

Diffusion: une expérience pilote du Croissant-Rouge marocain

Introduction

Le Croissant-Rouge marocain (CRM) a organisé durant l'année 1987 une série de séminaires de diffusion du droit international humantiaire (DIH) et des droits de l'homme à l'intention de six publics différents concernés par la connaissance du DIH. Cette très intéressante expérience a permis de toucher à travers tout le pays des gens motivés qui, pour la plupart, n'avaient qu'une connaissance peu approfondie du droit international humanitaire et fragmentaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce fut également une expérience pilote car c'est la première fois qu'une Société nationale organise de sa propre initiative une série de séminaires de diffusion pour les publics-cibles qu'a définis le Mouvement dans tous ses programmes d'action.